Envoyé en préfecture le 24/09/2024
Reçu en préfecture le 24/09/2024
Publié le
ID : 090-200069060-20240923-2024_042_3-AR

COMMUNAUTE DE COMMUNES
Vosges du Sud

REPUBLIQUE FRANÇAISE ❖ DEPARTEMENT DU TERRITOIRE DE BELFORT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS

Décision du Président n°2024-042

Annule et remplace la précédente

Objet : Culture - médiathèque d'Etueffont - convention avec la Compagnie des Contes Perdus

Le Président de la Communauté de communes des Vosges du sud,

Vu
- l'arrêté préfectoral n°90-2023-12-06-00003 du 6 décembre 2023 relatif aux statuts communautaires,
- la délibération n°043-2020 du 15 juillet 2020 portant délégations de pouvoir du conseil communautaire vers le Président et le bureau,

DECIDE

Article 1er : de signer une convention dans le cadre d'un spectacle de marionnettes intitulé « **Pfff… Que d'émotions !** » avec la Compagnie des Contes Perdus, mardi 29 octobre 2024 à 10h00, salle EISCAE à Etueffont,

Article 2 : de verser la somme de 605,00 € TTC pour la prestation citée à l'article 1er,

Article 3 : ampliation de la présente décision sera adressée à :
- SGC Belfort 2

Visa préfectoral

Etueffont, le 23 septembre 2024,

Le Président,

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES VOSGES DU SUD 90170 ETUEFFONT

Jean-Luc ANDERHUEBER